

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice 33
 présents 20
 présents par procuration 7
 absent excusé 2
 absent 4

OBJET

Remplacement d'un
 Conseiller Municipal au sein
 de la Commission Finances
 locales, Budget de la ville,
 Administration générale,
 Personnel, Logement, Fêtes
 et cérémonies

Le 6 février 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 30 janvier 2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M.Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Fréret, M. Humeau, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, M. Pillet, Mmes Ozial, Cogné.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Bonneau à Mme Cogné, M. Marcuzzo à Mme Krawczyk, Mme Besnard à Mme Brassat, M. Naudet à Mme Lardaud, Mme Guilloux à M. Dachez, M. Studzinska à Mme Umnus, M. Desrivières à M. Strehaiano.

ABSENTS EXCUSES : Mme Dulas, M. Morot-Sir.

ABSENTS : M. Hocini, Mmes Baas, Bérot, Thierry,

SECRETARE : M. Dachez

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20200206-DEL2020020601-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020

Affichage : 13/02/2020

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à la démission de M. Jonathann LE ROUX, Conseiller Municipal, il convient de procéder à son remplacement pour siéger au sein de la Commission Finances locales, Budget de la ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et cérémonies.

Mme Pascale COGNE, suivante de liste appelée à lui succéder, nous a confirmé son accord.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le remplacement de M. Jonathann LE ROUX, par Mme Pascale COGNE pour siéger au sein de la Commission Finances locales, Budget de la ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et cérémonies.

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la démission de M. Jonathann LE ROUX, Conseiller Municipal,

SUR le rapport de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

PROCEDE, nominativement et par un vote à main levée, au remplacement de M. Jonathann LE ROUX au sein de la Commission Finances locales, Budget de la ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et cérémonies.

EST élue membre de la Commission Finances locales, Budget de la ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et cérémonies : Mme Pascale COGNE

Le Maire
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **13 FEV. 2020**

Affiché et/ou notifié le **13 FEV. 2020**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

13 FEV. 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.